

# Abbeyes Vaudoises



Abbaye des quatre saisons, Granges-Marnand : Concours de tir, 2007 (© Jean-Marc Nicod, Granges-Marnand)

Dans le canton de Vaud, on peut être « Abbé-président » sans aucun lien avec l'Eglise... pour autant que l'on prenne la tête de l'une des 183 confréries de tireurs du canton ! En terres vaudoises, les « abbeyes » font en effet aussi bien référence à des confréries qu'à des concours de tir auxquels peuvent participer les plus entraînés comme les purs néophytes, concours qui prennent place dans de grandes fêtes populaires où le vin coule à flot. Ces fêtes se déroulent sur un à quatre jours, entre mai et septembre, et donnent aussi lieu à un cortège, un banquet et un bal. Le tout dans des rues décorées par une débauche de fleurs, que celles-ci soient vraies ou faites de papier. Une distribution de prix - très souvent de la vaisselle en étain accompagnée d'une rose - récompense les meilleurs tireurs, tandis que les autres profitent de ce moment privilégié en communauté. Les premières abbeyes-sociétés remontent au Moyen Age, la plus ancienne encore active à ce jour ayant été créée en 1381. On parlait alors de « tir au papegai », puisqu'il fallait faire tomber un perroquet coloré fait de bois, de paille et de tissu, fiché au sommet d'une perche d'une cinquantaine de mètres. Ces sociétés, mises en place par les comtes de Savoie, exerçaient alors aussi des fonctions paramilitaires, telles le maintien de l'ordre public et la défense des terres. Ce n'est qu'aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles que leur rôle sera remis en question, les transformant en une compétition sportive et pacifique qui se veut aussi fraternelle que patriotique.

Autres dénominations Tirages, Tir des Bourgeois (Avenches),  
Fête de mai (Corcelles)

Localisation VD

Domaines Pratiques sociales

Version juin 2018

Auteur Ariane Devanbéry

Lebendige traditionen  
traditions vivantes  
tradizioni viventi  
tradiziuns vivas



La liste des traditions vivantes en Suisse vise à sensibiliser le public aux pratiques culturelles et à leur transmission. Elle se base sur la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La liste est élaborée et actualisée en collaboration avec les services culturels cantonaux.

Un projet de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC

Dans le canton de Vaud, le mot « abbaye » compte deux sens tout à fait particuliers : ceux de confrérie volontaire de tireurs et de fête. Les abbayes-fêtes sont des concours de tir et des fêtes populaires où le vin coule à flot. Elles varient d'une fréquence annuelle à quinquennale. Aujourd'hui, elles ont pour but l'émulation entre les tireurs, le maintien d'un lien de confraternité et l'entretien de sentiments patriotiques.

Ces abbayes-fêtes sont organisées par des sociétés aussi nommées « abbayes », qui sont des associations volontaires de tireurs. Leur origine médiévale se lit dans leur vocabulaire et leur structure ecclésiastiques, bien qu'elles n'aient rien de religieux. Les abbayes sont des confréries – rassemblant donc des confrères – qui sont administrées par un Conseil, en général constitué d'un Abbé-président, un Lieutenant d'Abbé, un greffier, un trésorier, un banneret et d'un certain nombre de membres. Il y a deux grandes sortes d'abbayes-sociétés : les exclusives – où ne sont admis que les parents des membres ou les bourgeois d'une commune – et celles qui ne le sont pas, par définition plus ouvertes, souvent nées au XIX<sup>e</sup> ou XX<sup>e</sup> siècle, précisément en réaction à cet exclusivisme. Entrer dans l'une ou l'autre de ces sociétés continue toutefois à impliquer de pénétrer dans un « royaume d'initiés » (Fiechter, 1991, p. 13), puisque leurs fêtes, « rassemblement[s] de tous ceux qui se sentent liés à un village ou une ville » (Marion, 1988, p. 129), sont celles de personnes qui se connaissent et se reconnaissent un même lien à leur terre.

### **25'000 âmes pour 176 sociétés**

Longtemps absolument indépendantes les unes des autres, les abbayes vaudoises n'ont été réunies qu'au XX<sup>e</sup> siècle pour des fêtes de tir communes. « Ces retrouvailles épisodiques avaient démontré la nécessité de donner plus de force et [de] cohésion aux Abbayes. En 1942, le Comité de la Société vaudoise des carabiniers suggéra de grouper les abbayes en une fédération autonome au sein de la Société vaudoise des carabiniers. » ([http://www.tir-vd.ch/cms/index.php?page=historique suite](http://www.tir-vd.ch/cms/index.php?page=historique_suite)). Le 15 mars 1942, 74 abbayes fondent ainsi la Fédération des abbayes vaudoises (FAV), qui s'est donné pour but « de maintenir [les] sentiments patriotiques et de resserrer les liens d'amitiés entre ses membres. » La FAV a aussi pour rôle de faciliter les commandes de munitions et de protéger des tireurs, en se préoccupant, entre autres, des prescriptions fédérales de sécurité ou des assurances. En 2017, on recensait 176 abbayes-sociétés regroupant env. 25'000 membres, dont près d'un millier de dames. Depuis les années 1990, les abbayes s'ouvrent en effet aux femmes.

### **Une grande fête villageoise**

Si toutes les abbayes ont leurs particularités – exclusivité ou non de la participation, mise de la cave de la Milice à Grandcour, jour férié supplémentaire à Payerne –, elles ont aussi des constantes : elles se déroulent sur un à quatre jours entre mai et septembre, les tirs ont lieu sur plusieurs cibles et, après la distribution des prix, un cortège, un banquet et un bal sont en général organisés. La société s'intègre aussi au culte paroissial. Les autres sociétés du lieu sont invitées à participer – société de Jeunesse, fanfare, Paysannes vaudoises... –, comme l'ensemble de la communauté, qui est notamment mise à contribution pour la décoration du village. Les meilleurs tireurs reçoivent des prix en argent ou en nature (couronnes et médailles, channes et plateaux en étain), mais ils y gagnent surtout en honneur.

En plus des abbayes-fêtes locales (qui totalisent une centaine de fêtes par année), les abbayes-sociétés organisent deux fêtes de tir générales :

- Le Tir d'Aï, qui a lieu tous les ans le dernier dimanche de juin ;
- Le Grand Tir des abbayes vaudoises. Les derniers ont pris place à Orbe (1953), Lausanne (1977), Grandson (1986), Lausanne et Romanel (1992), Aigle et Villeneuve (1996), Bercher et Donneloye (2002), Cudrefin-Montmagny-Villars-le-Grand (2006), Method (2010) et Bussigny (2014), ce dernier rassemblant environ 750 tireurs.

### **Un fort sentiment d'ancrage et d'appartenance**

Gilbert Marion (Marion, 1988, p. 128) évoque les deux sortes de tireurs qui participent à une abbaye-fête : le passionné de tir dont le but et les « motivations sont comparables à ceux d'un sportif de bon niveau : gagner », et les plus nombreux : « Monsieur [et Madame]-tout-le-monde ».

Constatant que les participants aux tirs ne s'exercent souvent pas durant l'année, Gilbert Marion se demande ce qui les incite à venir : « participer pleinement à la fête », « se déplacer librement en portant une arme », « résurgence du sentiment ancien d'appartenir à une classe privilégiée » ou « ardent sentiment de patriotisme » ? « Force est de constater que c'est au-delà du domaine exclusif du tir qu'il faut chercher une motivation commune à tous les membres d'une abbaye. » Il propose comme principales raisons la volonté de se distinguer, d'appartenir à un groupe particulier dont on soit fier. C'est, selon lui, l'un des grands motifs du maintien et même de l'importante vitalité que connaissent aujourd'hui encore les abbayes vaudoises.

---

Jean-Jacques Fiechter explique la prégnance de cette tradition à la fois par son très important ancrage dans l'histoire vaudoise et par la convivialité de ces abbayes, devenues « la fête, ou mieux, "la Fête des fêtes", qui associe dans une même ferveur les membres de l'abbaye et la grande famille villageoise, célébration joyeuse des retrouvailles de toute une population avec ses racines profondes. » (Fiechter, 1991, p. 63).

En 2011, l'Abbé-président de la FAV, Jean-Marc Nicod, soulignait à cet égard que les abbayes-fêtes sont aujourd'hui tellement importantes qu'on ne peut imaginer de ne pas les faire. A son avis, on entre dans une abbaye-société par envie de participer, de se distinguer de la population – s'ils n'ont pas de réel uniforme, les confrères portent en effet un signe distinctif : cordon, écharpe, brassard, chemise, cravate américaine ou chapeau – et par plaisir de faire partie d'un même cercle. Les entrées se font souvent en bande (par groupe de copains). En 2010, 109 abbayes-fêtes ont rassemblé 7'624 tireurs. Patrick Terry, Abbé-président en 2017 confirme ces dires.

### **Une motivation festive**

Les Conseils des abbayes-sociétés se renouvellent de manière indépendante les uns des autres et selon des modes particuliers (par cooptation ici, par groupe là). Que les abbayes-fêtes soient des fêtes qui ne sont pas uniquement destinées aux tireurs, mais pensées pour toute une communauté est extrêmement important. Jean-Marc Nicod assurait ainsi que les abbayes-fêtes qui ont disparu avaient perdu cet aspect festif pour ne conserver que la fête de tir, un élément, à son avis, insuffisant pour assurer la perpétuation.

« Cette vitalité exceptionnelle a déjà intrigué bien des chercheurs et les raisons invoquées sont multiples : caractère typique des Vaudois, conservatisme lié à une structure cantonale encore largement agricole, instinct grégaire, etc. » (Fiechter, 1991, p. 13). Quoi qu'il en soit, le fait est que « profondément enracinées dans le terroir national, les abbayes témoignent leur volonté de rester fidèles à l'héritage du passé, en le retransmettant vivace, bien adapté et attrayant aux générations futures. » (Fiechter, 1991, p. 65). La particularité des abbayes-fêtes vaudoises – leur base volontaire et le fait qu'elles sont une fête pour toute leur communauté, même pour les non-tireurs – les distinguent ainsi des Sociétés de tir, qui organisent les tirs obligatoires. Les fêtes de tir d'autres cantons qui se rapprochent le plus des abbayes vaudoises sont celles de la Fédération des Vieilles Cibles

Valaisannes. Quant aux fêtes de tir locales et cantonales ou au Tir Fédéral, ils sont exclusivement dédiés au tir et n'incluent pas la population locale.

### **Longue histoire d'une tradition toujours très vivante**

Les premières abbayes-sociétés remontant au Moyen Age – la doyenne des abbayes vaudoises, la Milice bourgeoise de Grandcour, a été fondée en 1381 –, il en est de même pour les premières abbayes-fêtes. On parlait alors de « tir au Papegai », car il fallait faire tomber un perroquet coloré en bois, paille et tissu, fiché au sommet d'une perche d'une cinquantaine de mètres. Ce tir avait un triple rôle : être une fête pour toute la communauté et un temps d'exercice et d'émulation pour les tireurs. Mises en place par les comtes de Savoie, ces milices offraient en effet des prestations paramilitaires, telles le maintien de l'ordre public et la défense des terres. « En principe volontaires et honorifiques, [ces prestations] comportaient certains privilèges [...], tels que des prix aux meilleurs tireurs et des dispenses d'impôts ou de corvées. » (Fiechter, 1991, p. 13). Jusqu'en 1536, les abbayes-sociétés ont un « caractère purement local et seigneurial » (Fiechter, 1991, p. 13).

Durant l'Ancien Régime, Berne y voit une institution des plus utiles et soutient le système des tirs volontaires. Le mousquet et le fusil venant remplacer l'arc et l'arquebuse, l'armement devient cependant non seulement coûteux, mais demande aussi un lieu d'entraînement particulier. « La nécessité de se regrouper pour exercer en commun son adresse dans un tir à prix s'imposa pratiquement partout, avec la bénédiction intéressée des autorités bernoises. » (Fiechter, 1991, p. 16). Le « tir au Papegai » se perpétue donc et le peuple apprécie ces fêtes, qui étaient une des rares occasions de s'amuser et de danser dans le Pays de Vaud réformé.

Les abbayes-sociétés se généralisent au XVII<sup>e</sup> siècle pour atteindre l'apogée de leur développement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, « les journées de tir commençaient par une inspection des armes suivie d'une parade, à laquelle chaque confrère se devait de participer sous peine d'amende, drapeau déployé et, selon les cas, fifres et tambours en tête. Dans les abbayes qui disposaient d'uniformes, le port en était obligatoire. » (Fiechter, 1991, p. 29). Prière et culte faisaient alors pleinement partie de la fête. « Nouvelle chevalerie, les tireurs devaient donner l'exemple par leur bonne tenue, leur sobriété et leur piété. » (Fiechter, 1991, p. 30).

---

A cause de la réorganisation militaire de 1874 – qui centralise l’armée et interdit le port des habits militaires en dehors du service actif –, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est une période difficile pour les abbayes-sociétés. Atteintes dans leur prestige, plusieurs disparaissent alors. La seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle consacre, quant à elle, le passage de l’exercice militaire à une compétition sportive et pacifique, qui se veut fraternelle et patriotique.

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les prix classiques aux tireurs sont de la vaisselle en étain et une rose. Celle-ci fait « partie des anciennes traditions vaudoises. Encore aujourd’hui, il n’y a pas d’abbaye sans une débauche de fleurs », réelles ou en papier, souvent fixées sur de petits sapins (Fiechter 1991, p. 38).

### **Conservation et menaces**

Aujourd’hui, la vitalité des abbayes-sociétés dépend directement de l’allant et de l’enthousiasme de leur Conseil. Si un petit nombre d’entre elles est effectivement menacé – par manque de renouvellement de leurs instances dirigeantes –, la plupart des abbayes-sociétés ne sont pas du tout en danger et certaines sont même particulièrement dynamiques. Mentionnons par exemple l’Ancienne Abbaye de Château-d’Oex, qui comptait 800 membres et 300 tireurs en 2015, ou celle de Payerne – 993 membres et 532 tireurs lors du « tirage » de 2015.

---

### **Informations**

AAVV : Le Tir et les Abbayes. In : Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud (tome 11). Lausanne, 1984, p. 195-209

Frédéric Amiguet : Les Abbayes vaudoises, histoire des sociétés de tir, leurs origines, leur développement. Lausanne, 1904

Jean-Jacques Fiechter (Ed.) : Les Abbayes vaudoises. Yens-sur-Morges, 1991

Gilbert Marion : Les fêtes de tir. L’Abbaye de la Milice bourgeoise de Grandcour. In : Présences. L’esprit de la fête populaire no. 35, octobre 1988, p.125-129

Gilbert Marion et al. : Abbayes, vie associative et tir à l’arc à Lausanne – XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles. Lausanne, 2014

### **Contact**

[Canton de Vaud, Service des affaires culturelles, SERAC](#)